

## Formation Viticole



### Statut de la formation :

- Apprentissage
- Formation adulte

### Public concerné :

Adultes désirant se spécialiser en conduite de tracteurs enjambeurs  
Accessible aux personnes en situation de handicap (nous contacter)

### Conditions d'inscription

#### Prérequis

Avoir plus de 18 ans le jour de la rentrée

Permis B ou code

Etre titulaire du CAPA ou BEPA (ou plus) ou pouvoir justifier d'une année de pratique professionnelle en viticulture

Avoir signé un Contrat

d'Apprentissage ou un Contrat de Professionnalisation d'un an avec une entreprise

Dossier d'inscription

Entretien de motivation

### Nombre de places :

12 places maximum

### Durée :

1645 heures de formation

- 560 heures en centre

- 1085 heures en entreprise

### Rentrée 12 Octobre 2020

Formation accessible jusqu'à 2 mois après son démarrage en fonction de l'expérience.

### Responsable :

Sophie JOIGNEAUX

[sophie.joigneaux@mfr.asso.fr](mailto:sophie.joigneaux@mfr.asso.fr)

### Financement de la formation :

OPCO ou employeur

Demi-Pension : 542€

Pension complète : 606€

## Certificat de Spécialisation

### Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance

#### Objectifs :

- Décider des interventions techniques mécanisées,
- Organiser des chantiers,
- Gérer l'organisation des tâches mécanisées de l'exploitation,
- Gérer les stocks de l'atelier.
- Conduire le tracteur enjambeur en toute sécurité.

#### Contenu de la formation :

##### UC 1 : Conduite du tracteur ou de l'automoteur en conditions de travail (350 heures)

- Préparation du matériel
- Atteler les outils, vérifier les réglages
- Manœuvres nécessaires au déplacement et à la réalisation du travail

##### UC 2 : Entretien et maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité (120 heures)

- Révisions, nettoyage et remisage du matériel
- Contrôle des niveaux, vidange, changement des filtres
- Changer les roues, vérifier et adapter la pression des pneus
- Changer les pièces usées, réaliser des soudures simples
- Repérer les anomalies et les dysfonctionnements, réparer les pannes superficielles
- Décider de faire appel à un spécialiste pour des réparations plus importantes en concertation avec son employeur

##### UC 3 : Organisation de chantier (90 heures)

- Enregistrer sur un carnet d'entretien les travaux mécanisés viticoles
- Inventorier et fournir les références des produits consommables, pièces détachées et outillages nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier
- Proposer un calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements

#### Déroulement et modalités de la formation :

- Formation en salle, sur le terrain (parcelles du domaine pédagogique) et travaux pratiques à l'atelier (soudure)
- Intervention d'organismes extérieurs, visites d'entreprises (exploitations viticoles, constructeurs)

#### Examens et certifications :

- L'acquisition des 3 UC permet l'obtention du diplôme du CS ; SST
- CACES R389-3 ; Certiphyto opérateur

#### Modalités d'évaluation :

- Evaluation des UC par des épreuves écrites, orales ou pratiques

#### Débouchés et passerelles :

- Ouvrier viticole, second d'exploitation
- Salarié à responsabilités dans une exploitation viticole (chef d'équipe, chef de culture)
- Installation comme prestataire de services mécanisés dans les vignes

#### Suivi de l'action :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de fin de formation

#### Evaluation de l'action :

- Bilans à chaud et à froid

#### Compétences visées :

- Etre capable de réaliser des travaux viticoles mécanisés : conduite et réglages des matériels sur le chantier
- Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance : moteurs, transmissions mécaniques, hydrauliques, pièces d'usure, éléments mécano-soudés...
- Etre capable de participer à la gestion des travaux mécanisés : organisation de chantiers et des travaux d'atelier

Mise à jour : 11/20 Version 1